CHAMBRE DES METIERS
Luxembourg

PROGRAMME DE LA CONFERENCE

« Les nouvelles règles en matière de bail commercial »

Le jeudi 26 avril 2018, de 17h00 à 18h00

Le régime des baux commerciaux a été entièrement réformé avec la loi du 3 février 2018.

Cette réforme, qui est en vigueur depuis le 1er mars 2018, a un impact particulier car elle fixe des règles impératives qui s'appliquent, non seulement pour les nouveaux contrats, mais aussi pour les contrats existants.

Il est donc nécessaire, tant pour les preneurs que pour les bailleurs, de bien comprendre la portée de cette réforme afin d'analyser en quoi leur contrat de bail commercial risque d'être modifié par des nouvelles règles légales impératives, et dans quelle mesure des précisions contractuelles peuvent ou doivent être ajoutées.

Lors de cette conférence, **Me Franck Greff**, Avocat à la Cour et spécialiste des baux commerciaux, proposera de clarifier les nouvelles règles applicables autour de cas concrets adaptés au secteur artisanal.

La présentation de **Me Franck Greff** sera suivie d'un débat avec la possibilité de poser des questions.

- Accueil des participants : à partir de 16 :30
- Présentation par Me Greff : de 17h00 à 18h00
- Questions-réponses : de 18h00 à 18h30
- Verre de l'amitié : à partir de 18h30

Pour des questions éventuelles sur le contenu de la conférence merci de contacter Monsieur Gilles CABOS par e-mail: gilles.cabos@cdm.lu.

N.B. Les places étant limitées à 150 participants, les organisateurs se réservent la possibilité de refuser ou de déplacer à une autre date les inscriptions tardives.

La Chambre des Métiers est responsable des traitements des données personnelles qui lui sont communiquées lors de l'inscription. Ces données sont traitées conformément à la règlementation applicable au Grand-Duché de Luxembourg. Elles sont collectées en vue de l'organisation de l'évènement, et seront conservées afin d'informer de la tenue d'évènements ultérieurs. La personne concernée dispose d'un droit d'accès à ses données, et d'un droit de rectification de ses données. La personne qui s'inscrit est informée que des photographies et des vidéos peuvent être réalisées lors de l'évènement et diffusées par la Chambre des Métiers dans le contexte de sa mission légale d'information et de sensibilisation.

2 circuit de la Foire Internationale • L-1347 LUXEMBOURG-KIRCHBERG • BP 1604 • L-1016 LUXEMBOURG
tél.: 42 67 67 – 1 • fax: 42 67 87 • contact@cdm.lu • www.cdm.lu